



CAMPING « FLEURS DES CHAMPS »* Le coudinier 17120 ARCES**

www.campingfdc.com Tel 05 46 90 40 11 e-mail: contact@campingfdc.com

HÉBERGEMENTS LOCATIFS

LES 6 PLACES



Fidjy-lofty + terrasse couverte



Evolution + terrasse couverte

Mobil-homes forme chalet de 2 chambres (2 - 4 places)

- **Vénus 4 places** (2003): 24,48m² : 6,12 x 4 + **une terrasse au sol**
- **Lodge-4 places** (2012): 22m² : 5,50 x 4 + **terrasse de 11,25m² dont 8m² couvert et fermé**

Mobil-homes forme chalet de 2 chambres (5 places) avec terrasse semi couverte

- **Riviera 5places** (2010): 27,50m² : 7,44 x 4 dont un lit en superposé
- **Lodge-5 places** (2014): 31m² : 8 x 4 dont 1 lit en superposé + place lit bébé

Mobil-homes forme chalet 3 chambres (6 places) avec terrasse semi couverte

- **Fidjy Lofty** (2013): 29,40m² : 7,35 x 4 dont 1 chambre en Mezzanine avec 2 lits
- **Evolution** (2017): 35m² : 8,90 x 4; comporte 6 couchages + place lit bébé

Aménagement : Mobil-homes en très bon état ; couvertures, couettes et oreillers fournis.

Chambre 1 : 1lit 140x190, penderie et rangement (Lodge-4 : lit 130x190)

Chambres 2 : 2 lits 80x190 avec meuble rangement ou 3 lits : Riviera et Lodge-5

Chambres 3 : 2 lits 80x190 et rangement. (Modèles : Evolution et Fidjy-Lofty)

Une cuisine : évier, meuble avec la vaisselle, plaque 4 feux gaz, four à micro-ondes, placard de rangement, réfrigérateur +congélateur ou frigo-freezer: Vénus; Lodge4 et Riviera.

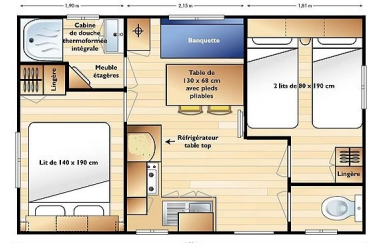
Un salon avec baie vitrée, une table + tabourets ou chaises, une banquette, Téléviseur avec antenne ; radiateur.

Un cabinet de toilette : lavabos, douche avec porte ; et un wc indépendant.

Salon de jardin et bain de soleil sur la terrasse.

**Hébergements installés sur de grands emplacements délimités -
Equipé d'un téléviseur avec antenne dans tous nos Mobil-Homes.**

LES 4 PLACES



Vénus + terrasse au sol

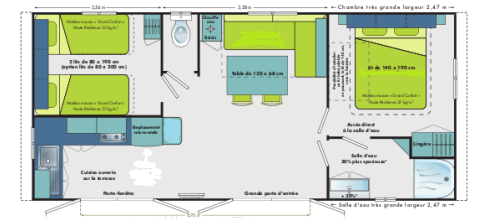


**Lodge-4
terrasse couverte et fermée
(Plan non contractuel)**

LES 4-5 PLACES



Lodge-5 + terrasse couverte



Riviera + terrasse couverte

Tarif charges comprises :
camping, électricité, gaz, eau chaude
et froide, animations.
Taxe de séjour 0,66€/nuit/pers adulte
Frais de dossier 8€
Dossier Vacaf 15€
Assurance Annulation FFCC 36€
Animal 12€/semaine; 2,50€/nuit
Possibilité d'achat de
draps jetables 6-8€/lit
Location de lit bébé 10€ et kit bébé
22€/semaine (à réserver)
Chèques ANCV acceptés

Bungalow Tithome (2011) : 20,80m² : 4,10m x 5,22m avec antenne Tv

Avec un wc ; sans salle de bain. (couvertures et oreillers fournis)

- Une cuisine: évier avec eau froide, meuble avec la vaisselle, plaque 2 feux gaz, four à micro-ondes, placard rangement, réfrigérateur, radio, salon de jardin + bain de soleil.
- Chambre 1 :1 lit 140x190, penderie et meuble rangement
- Chambre 2 : 3 lits (80x180) un superposé ; un gigogne; un fixe; et rangement



Tithome 5 places

TARIF 2021 en € à la semaine	02/04 –19/06 Sauf Sem 14. 19. 21 (Voir Tarif H-S)	19/06 au 03/07	03/07 au 10/07	10/07 au 31/07	31/07 au 14/08	14/08 au 21/08	21/08 au 28/08	28/08 au 04/09
EVOLUTION 6pl	275	400	500	580	680	580	500	400
FIDJY-Lofty 6pl LODGE-5pl	265	385	450	560	650	560	450	385
RIVIÉRA 5pl	250	370	440	545	625	545	440	370
LODGE-4pl	240	360	420	520	595	520	420	360
VÉNUS 4pl	220	300	390	480	535	480	390	300
TITHOME 5pl - 03/07 au 28/08			370	390	450	400	370	

Procédure de réservation : - Assurez-vous de la disponibilité du logement sur notre site internet « Disponibilités et Réservation » ou par téléphone.

Vous aurez le choix de faire une réservation en ligne avec le paiement de l'acompte par carte bancaire ou d'imprimer le contrat de location

Camping classé 3 étoiles, catégorie Loisirs d'une capacité de 55 emplacements dont 35 classés Loisirs et 20 en Tourisme répartis en 51 emplacements «grand confort» et 4 empl nus.
Classement atout france du 28/06/2017 N° siret 39203329600014 Camping accessible aux handicapés moteurs sauf dans nos hébergements.

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ pour une location en Saison.

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Monsieur et Madame : RICHE du Camping " Fleurs des champs " Le coudinier D114e 17120 ARCEN sur gironde.

Agissant en qualité de propriétaire d'une part et

Monsieur : Madame :

domiciliés à

Adresse Mail Tel fixe et portable :

Agissant en qualité de locataire saisonnier d'autre part, loue un logement situé sur le terrain de camping :

"Fleurs des champs" à ARCEN sur gironde en Charente maritime.

Validez votre choix en cochant UN OU PLUSIEURS DES 8 MODELES DE MOBIL- HOMES OU BUNGALOW

O EVOLUTION de 6 pl + esp bébé et terrasse en façade

O FIDJY-Lofty de 6 pl + esp bébé et terrasse en façade

O LODGE-5 de 5 pl + esp bébé et terrasse en façade

O LODGE-4 de 4 pl avec terrasse couverte et fermée

O RIVIÉRA 5 pl avec terrasse en façade

O VENUS de 4 pl avec terrasse au sol

Les terrasses en façade ou intégrée sont équipées d'une couverture sur la moitié de la terrasse.

O BUNGALOW TITHOME de 5 pl (2 chambres ; une cuisine équipée ; un wc mais pas de salle de bains; avec antenne Tv)

Le prix de la location comprend :

- La location du logement, l'emplacement de camping, le stationnement du véhicule à côté du logement, l'électricité (10 ampères), le gaz, l'eau chaude et froide et l'accès aux activités et loisirs du camping. Équipement en bon état et comportant tout l'équipement en vaisselle et entretien nécessaire.

CONDITION DE LOCATION ET GARANTIES :

1- La location est conclue pour la période du à 15h au à 10h.

Le montant de la location est fixé à€ + les frais de dossier de 8€.

2- Ce prix comprend toutes les charges sauf les frais de chauffage en été. La taxe de séjour de 0,66€/ nuit/ pers adulte sera à régler à votre arrivée.

3- Il est formellement reconnu par le locataire que cette location est conclue pour une occupation des lieux par personnes.

Au cas où ce nombre serait dépassé, le propriétaire se réserve le droit de résilier le présent contrat ou de demander des charges supplémentaires imposées par la modification du nombre d'occupants. L'accueil des visiteurs est réglementé.

4- *Le locataire arrête cette location et verse à titre d'acompte 25% du montant du loyer soit :€ à l'ordre du camping.*

5- Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.*

6- Pour vous garantir d'une annulation ou interruption de séjour, mais aussi pour l'assurance RC du logement, nous vous conseillons de souscrire à :

L'assurance ffcc au tarif de 36€ à l'ordre de la ffcc. (Les conditions de l'assurance peuvent vous être envoyées par mail).

Le remboursement du séjour par l'assurance se fera uniquement si le solde de la location est réglé 1 mois avant votre date d'arrivée.

!!! L'assurance ne fonctionne pas dans les cas d'une annulation liée au Coronavirus, seul un avoir valable 18mois, vous sera proposé !!!

!!! Pour les personnes qui ne prennent pas l'assurance annulation

Si vous résiliez le contrat plus de 30 jours avant votre arrivée, l'acompte est conservé et le solde n'est pas exigé.

Si vous résiliez le contrat moins de 30 jours avant votre arrivée :

2 cas : - Lorsque le solde n'est pas réglé 1 mois avant l'arrivée, l'acompte est conservé et le solde est entièrement dû sans aucun recours.

- Lorsque le solde est réglé 1 mois avant l'arrivée, il vous sera remboursé :

: 1/2 du séjour (entre 30 et 16 jours) ; 1/4 du séjour (entre 15 et 8 jours) ; rien (entre 7 et 0 jours).

Si l'annulation est faite par le loueur, le double de l'acompte sera versé et celui-ci s'engage à proposer une solution de remplacement sauf cas de force majeur.

7- Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

8- Le locataire s'engage à verser le solde de la location de€; 1 mois avant son arrivée ou au plus tard à son arrivée mais uniquement pour les paiement en chèques ANCV, voir les conditions d'annulation en paragraphe 6.

9- Il est précisé que l'accueil des animaux familiers est autorisé mais réglementé (certaines races de chiens sont interdites sur les lieux recevant du public). Nous contacter avant de signer

10- A l'arrivée du locataire, outre le loyer, *une caution de 100€ pour le ménage et 200€ pour le matériel sera demandée et ne sera productive d'aucun intérêt. Cette caution ne sera pas encaissée et sera rendue après inventaire des lieux le jour du départ ou rendue par courrier, déduction faite des dégâts éventuels, du ménage mal fait ou de la perte d'objets, Si le cautionnement et la prise en charge de votre assurance s'avèrent insuffisant, le locataire s'engage à parfaire après estimation des dégâts en accord avec le propriétaire.*

11- Aucune réclamation du locataire ne sera prise en considération au-delà du deuxième jour d'occupation des lieux.

12- Si le preneur ne se manifeste pas, dans les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue au présent contrat, l'engagement de location de la part du propriétaire devient nul. Le solde de la location sera exigé au locataire et l'acompte restera acquit.

13- La sous-location est interdite.

14- Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses et conditions de ce contrat.

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Cmap 39 Av FD Roosevelt 75008 Paris ; www.cmap.fr ; consommation@cmap.fr ; 0144951140

En cas de désaccord entre les parties, le tribunal du loueur sera seul compétent pour juger des faits.

Les locataires s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée du camping et à l'accueil.

15- NOM DU LOCATAIRE : MonsieurMadame
se déclarent d'accord sur cette location après avoir pris connaissance du contenu de ce contrat, du prix demandé, du descriptif et apposent leurs signatures. Le contrat sera à envoyer au loueur accompagné de l'acompte.

16- Si la location a été conclue entre temps, le loueur retourne l'acompte par retour, après en avoir fait part par téléphone ou par mail.

A..... Le.....

Je déclare avoir pris connaissance du descriptif, des conditions générales de location saisonnière et les acceptent.

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Les locataires (signatures)

(*) Pensez à vérifier si votre assurance responsabilité civile d'habitation couvre votre location de vacances.

L'assurance à la FFCC, valable pour l'année 2021, que nous vous proposons comprend l'assurance annulation et interruption de séjour, une responsabilité civile et une individuelle accident. - Je souscris en joignant un chèque de 36€ à l'ordre de la FFCC (ordre uniquement pour l'assurance).